

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

Urgence d'agir pour protéger la santé des Canadiennes et Canadiens contre les méfaits liés à la consommation d'alcool

Montréal, le 26 juin 2018 – Le rapport du Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances rendu public aujourd'hui contient des données alarmantes sur les coûts sociaux de l'alcool au Canada. En effet, en 2014, ces derniers s'élevaient à 14,6 milliards de \$. Le rapport indique que c'est plus que le tabac ou que les opioïdes et le cannabis combinés. « Il est du devoir des gouvernements d'agir pour protéger la santé des Canadiennes et Canadiens mentionne Émilie Dansereau-Trahan, spécialiste de contenu en substances psychoactives à l'Association pour la santé publique du Québec (ASPQ) ».

Un important [sondage SOM-ASPQ](#) portant sur l'acceptabilité sociale des substances psychoactives, alcool et cannabis, réalisé en novembre 2016, indique que 88 % des Québécois ont mentionné consommer de l'alcool : 41 % moins d'une fois par semaine et près la moitié (47 %) hebdomadairement. « Tout comme pour l'alimentation, la population a le droit d'être informée des risques liés à une consommation régulière d'alcool. Sa promotion doit faire l'objet d'un encadrement plus strict. De nombreuses autres solutions ont fait leurs preuves et il est grand temps d'agir pour établir un prix minimum pour l'alcool. Une consommation d'alcool ne devrait jamais coûter moins cher qu'un breuvage non alcoolisé comme c'est le cas, notamment, pour les boissons énergisantes alcoolisées » rappelle la spécialiste de contenu.

« Les données probantes en matière d'alcool font en sorte que nous ne pouvons nier les méfaits causés par l'usage de cette substance psychoactive, même lorsque consommée de façon modérée. L'alcool est associé à divers types de cancers et il n'existe aucun seuil sécuritaire universel de consommation d'alcool¹. C'est ce que la science indique. Pourtant, la norme sociale en matière d'alcool indique plutôt que sa consommation est somme toute banale et c'est sa non-consommation qui fait davantage sourciller », indique la spécialiste de contenu.

« Les [rapports de l'administrateur en chef de la santé publique et de l'Organisation mondiale de la santé \(OMS\)](#) indiquent que la consommation d'alcool, et non uniquement l'alcool au volant ou l'abus d'alcool, constitue un enjeu réel de santé publique. À la lumière de ce nouveau rapport, il est du devoir de nos gouvernements de revoir le cadre réglementaire entourant la vente de cette substance psychoactive qui est actuellement encadrée comme un simple aliment », martèle madame Dansereau-Trahan.

¹ <http://canadiensante.gc.ca/publications/departement-ministere/state-public-health-alcohol-2015-etat-sante-publique-alcool/alt/state-phac-alcohol-2015-etat-aspc-alcool-fra.pdf>



ASSOCIATION POUR LA SANTÉ
PUBLIQUE DU QUÉBEC

À propos de l'Association pour la santé publique du Québec

L'ASPQ regroupe citoyens et partenaires pour faire de la santé durable, par la prévention, une priorité. L'ASPQ soutient le développement social et économique par la promotion d'une conception durable de la santé et du bien-être. La santé durable s'appuie sur une vision à long terme qui, tout en fournissant des soins à tous, s'assure aussi de les garder en santé par la prévention www.aspq.org.

— 30 —

Source :

Émilie Dansereau-Trahan, experte de contenus — dossier cannabis

Association pour la santé publique du Québec

Téléphone : 514-528-5811, poste 232 | Cellulaire : 514-799-7901 | Courriel : edansereau@aspq.org